



Le Directeur de l'ENSAIT

Vu la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu l'arrêté du 8 avril 2008, abrogé par arrêté en date du 20 juillet 2011, instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires ;
 Vu la délibération du Conseil d'Administration n°13-40 en date du 13 juin 2013 portant création et règles de composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions à l'ENSAIT.
 Vu l'arrêté portant organisation des élections des représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'ENSAIT en date du 1^{er} juillet 2013 ;
 Vu les résultats du tirage au sort des représentants des personnels du 08 octobre 2013 ;

Arrête

Les représentants de l'Etablissement sont :

Titulaires	Suppléants
Jacques Hervé LEVY	Vladan KONCAR
Michel VANCAPPEL	Domenica SZRAMA
Virginie CHUPIN	Vincent DUBREU
Maryline LEWANDOWSKI	Françoise POTIER

Les représentants des personnels, agents contractuels par catégorie, sont :

Catégorie A	Titulaire	Marie-Pierre DELESPIERRE
	Suppléant	Fern KELLY
	Titulaire	Frédéric VEYET
	Suppléant	BRAMAHDEEP
Catégorie B	Titulaire	Virginie BRAEM
	Suppléant	Florie STABLA
Catégorie C	Titulaire	-
	Suppléant	-

Roubaix, le 24 octobre 2013

Jacques Hervé LEVY